



Assemblée générale

Distr. limitée
27 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session Deuxième Commission

Point 107 de l'ordre du jour

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

République islamique d'Iran* : projet de résolution

Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 46/205 du 20 décembre 1991, 48/187 du 21 décembre 1993, 50/93 du 20 décembre 1995, 52/179 du 18 décembre 1997, 53/173 du 15 décembre 1998, 54/196 du 22 décembre 1999 et 55/213 du 20 décembre 2000 sur la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental,

Rappelant également sa résolution 55/245 A du 21 mars 2001 sur la tenue d'une Conférence internationale sur le financement du développement, dans laquelle elle a accepté avec gratitude l'offre généreuse faite par le Mexique d'accueillir la Conférence, qui devrait se tenir à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002,

1. *Prend note* des travaux du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement à ses première, deuxième et troisième sessions de fond¹;

2. *Souligne* qu'il est important de poursuivre l'examen de la question du financement du développement;

3. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session de l'issue de la Conférence internationale sur le financement du

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et au nom de la Chine.

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 28 (A/55/28), deuxième partie; ibid., Supplément No 28A (A/55/28/Add.1); ibid., Supplément No 28B et rectificatif (A/55/28/Add.2 et Corr.1); et ibid., cinquante-sixième session, Supplément No 28 (A/56/28).*



développement et de proposer dans son rapport des modalités propres à resserrer la coopération entre les parties prenantes;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session la question intitulée « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ».
